

STAGE « PROFESSEURS DOCUMENTALISTES : QUELLES MISSIONS, QUEL STATUT ? »

MARDI 17 JANVIER 2017

Ce stage s'est tenu au Centre Jean Richepin en présence de Virginie Pays, professeur documentaliste dans l'Académie de Lyon et représentante nationale du groupe documentation au SNES.

Nous étions 19 participants venus de collèges ou lycées de l'Académie.

Après une introduction par Fabien Claveau, et la présentation de Virginie, nous avons fait un tour de table où chacun a pu se présenter et dire quelles attentes il avait de ce stage. Celles-ci étaient nombreuses : quelle place du professeur documentaliste dans la réforme du collège (AP, EPI), qu'en est-il de l'inspection, le nombre de prof doc par établissement (1 collègue en REP+ avec 360 élèves et un seul poste, des collèges de 750 élèves avec 1 seul poste aussi...), le problème des TZR qui changent sans cesse d'établissement, la question des 3C (le nom des CDI doit-il changer ?), notre statut et nos horaires de présence en établissement (décret dont 1h d'enseignement = 1 h à récupérer), la circulaire de mission et sa réécriture, la mission d'enseigner à nos pairs ?, les conflits à gérer avec les chefs d'établissements.

Pour la circulaire de mission, nouveau GT le 26 janvier.

Les questions sont venues peu à peu, Virginie expliquant comment se passaient les discussions avec le Ministère et les différents interlocuteurs sur nos questions : il est difficile de porter nos revendications quand on sait qu'on ne nous entend pas : nous sommes souvent seuls dans nos établissements pour nous défendre.

Le nombre de postes a diminué au CAPES externe cette année : 217 contre 252 en 2016. Le nombre d'entrants est en plus inférieur à ce chiffre car il y a des démissions (réussite à d'autres concours, raisons autres...).

Attention aux conditions de travail cette année : les moyens en vie scolaire diminuent, donc, on va nous demander une ouverture plus importante des CDI. Donc :

- Pas de perspective positive quant à la demande de plus de moyens
- Plus d'autonomie des chefs d'établissements, on leur donne une grande place dans les discussions, notamment sur le devenir de notre métier. Le Président du SNPDEN, principal syndicat des chefs d'établissement (UNSA) siège au GT concernant notre circulaire de mission. Ils veulent une ouverture maximale des CDI.

QUESTION DES 3C

L'inspection générale réfléchit sur un nouveau nom pour les CDI (ancien projet des 3C ???).

De nombreuses questions et discussions ont lieu sur le 3C : où en est-on ?

Ce projet est plus ou moins avorté car pas de retour d'expérience vraiment positive. Il y a plusieurs 3C :

- Poussé à l'extrême : fusionné totalement avec la vie scolaire. Idée de M. Durpaire
- Un lieu simplement rénové avec plus de moyens
- Une réflexion sur une ouverture et un partage avec la vie scolaire

Dans notre académie, pas de discours trop dur sur ce point.

REECRITURE DE LA CIRCULAIRE DE MISSIONS DE 1986

Cette réécriture s'inscrit dans le chantier sur l'évaluation. Cette circulaire de 1986 est un des plus vieux documents relatifs au métier d'enseignant. Si cette circulaire n'aboutit pas, c'est que les syndicats et le Ministère n'arrivent pas à se mettre d'accord. Les discussions ne sont pas simples.

Comment cela se passe en Groupe de Travail ?

Les organisations syndicales disent ce qu'elles souhaitent chacune leur tour mais aucune décision n'est prise le jour même, il y a très peu de commentaire de la part des autres membres du GT.

La question des moyens se pose régulièrement, mais c'est une fin de non-recevoir à chaque fois alors qu'il est question réellement des conditions de travail.

La circulaire doit bien cadrer les règles de notre métier pour que nous n'ayons pas à nous « débrouiller » chacun dans nos établissements, pour qu'il n'y ait pas de place pour l'interprétation.

EVALUATION, EVOLUTION DE CARRIERE

Il y avait 3 avancements possibles jusqu'à présent : à l'ancienneté, au choix et au grand choix. C'était l'addition de notre note administrative et de la note pédagogique.

Au 1^{er} septembre 2017, cela change, c'est un nouveau protocole d'évaluation. Il y a un rythme unique d'avancement. Voir les modules sur le site du SNES national pour calculer notre situation personnelle.

<https://www.snes.edu/Salaire-et-carriere-le-module-de-calcul.html>

Il faudra attendre 3 ans pour changer d'échelon, il y aura 2 accélérations de carrière : entre le 5^{ème} et le 6^{ème} échelon et entre le 8^{ème} et le 9^{ème} échelon : possibilité de réduire le temps passage à l'échelon d'1 an (soit 2 ans au lieu de 3).

Il y a un contingent de 30% des personnels. Ces rendez-vous de carrière auront lieu avec le chef d'établissement et l'IPR. Il y aura une appréciation.

Pour toutes ces questions, il va y avoir un nouveau gouvernement en mai 2017 : qu'en sera-t-il de la réforme, de ces textes ???

Question des professeurs documentalistes en réadaptation, poste adapté : quelle prise en compte de ces personnels ? Pourquoi toujours affecter ces personnels dans les CDI ? Il y a une véritable méconnaissance du métier par notre hiérarchie et un véritable problème de moyens partout.

DECRET SUR LES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DE SERVICE

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029390906&categorieLien=id>

voir l'article 2

Pour 1 heure d'enseignement, on doit récupérer 1 heure.

Définition donnée : quand il y a intervention pédagogique. De nombreuses discussions s'ensuivent sur le sujet : comment faire quand on est seul ? C'est toujours réglé en local, à l'appréciation du chef d'établissement, cela pose de nombreux problèmes. Certains font un emploi du temps hebdomadaire, d'autres récupèrent ponctuellement.

Qui ouvre le CDI quand on n'est pas là ? Cela devrait être un cadre A, souvent, c'est un AED, il faut le former...

Question des IPE (indemnités péri-éducatives) que nous pouvons percevoir comme les CPE : c'est le chef qui demande au Rectorat une enveloppe, celui-ci donne selon l'enveloppe académique qu'il a.

Les IMP (indemnités pour missions particulières) qui sont versées obligatoirement au coordonateur d'EPS, au référent TICE et peuvent l'être pour d'autres missions.

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87297

Question de l'ISO ou indemnité de sujétion particulière pour les profs docs. Pourquoi les professeurs documentalistes n'ont pas l'ISO ? Le SNES revendique pour que soit revalorisée l'indemnité de sujétion particulière mais pas pour que l'on touche l'ISO qui implique des obligations nouvelles : conseil de classe, réunions parents-

profs... Les CPE ont vu la revalorisation de leur indemnité, pourquoi pas nous ? Réponse du ministère : il n'y a plus d'argent pour cela.

REFORME DU COLLEGE ET PLACE DU PROFESSEUR DOCUMENTALISTE

Les professeurs documentalistes ont du mal à trouver leur place dans cette réforme : problème des heures qui ont diminué dans les disciplines et donc, on ne peut plus prendre des heures aux collègues, on ne peut pas ajouter non plus des heures dans l'emploi du temps des 6èmes... Certains ont pu s'inscrire dans l'AP mais ce n'est pas souvent le cas.

Les professeurs documentalistes doivent-ils évaluer ? Pas de réponse à cela car nous n'avons aucune commande, donc en théorie pas d'évaluation. Donc, comme le reste, tout est en local.

Questions sur les différents conseils : doit-on y aller ?

Conseil école-collège, conseil pédagogique... Il n'y a aucune obligation pour nous mais il faut qu'on occupe le terrain selon l'ordre du jour, c'est important de s'y rendre.

En conclusion, cette journée a été très riche, les participants étaient, a priori, très satisfaits d'avoir pu échanger sur les nombreuses questions qui nous préoccupent au quotidien. Virginie a pu répondre à de nombreuses interrogations, nous a fait part de son expérience de représentante nationale de notre profession. Nous la remercions vivement pour sa présence et attendons avec impatience des nouvelles de cette future fameuse circulaire.

Laurie Gourc, professeur documentaliste- SNES-FSU